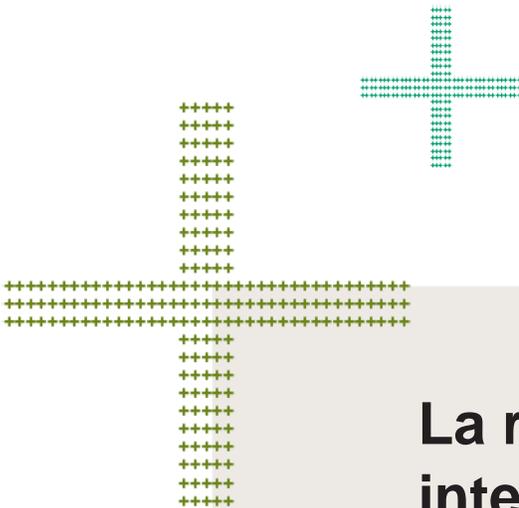


# ENAP

École nationale  
d'administration  
publique



## La reddition de compte cruciale en intervention de proximité en santé publique

Lara Maillet, professeure adjointe à l'ENAP

Paru dans A+, le carrefour des acteurs publics, vol. 8, no 1, juillet 2021

*Texte résumant le colloque coorganisé par la professeure Lara Maillet intitulé [Reddition de compte en intervention de proximité : comment dépasser la mesure et \(re\)trouver le sens?](#), qui s'est tenu le 5 mai dernier.*

Dans le cadre du 88<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, la professeure Lara Maillet a coorganisé, aux côtés de Chantal Doré (Université de Sherbrooke), Nancy Lévesque (Université de Sherbrooke) et Shelley-Rose Hyppolite (Université Laval), le colloque Reddition de compte en intervention de proximité : comment dépasser la mesure et (re)trouver le sens?, le 5 mai dernier.

Ce colloque a rassemblé 12 panélistes, provenant des milieux de pratique et de recherche, pour se pencher sur la question du sens et de la mesure des pratiques d'intervention de proximité. La problématique qui a servi de point de départ à la discussion était la suivante.

Au contexte d'une saine gestion des deniers publics, d'une répartition équitable des ressources et de l'optimisation de la qualité des services, s'ajoute, à notre avis, l'enjeu de reconnaître pleinement les pratiques d'intervention de proximité (IP) pour leurs apports dans l'intervention sociale auprès des communautés en situation de vulnérabilité, de marginalisation, de désaffiliation ou de faible développement économique. Parmi les grands principes de l'IP, on retrouve des stratégies d'intervention qui s'adaptent au milieu (milieu urbain, milieu rural, etc.) et aux populations présentes sur le territoire. L'IP peut s'inscrire dans une démarche institutionnelle, mais également en dehors de celle-ci. Quel que soit le milieu qui l'offre, cela nécessite une culture d'intervention et une culture organisationnelle qui mettent la communauté au centre de l'intervention. Elle exige donc de repenser les modes d'intervention, la gestion et la reddition de compte qui s'y rattachent (Morin et al., 2015).

Dans une perspective propre au domaine de la santé, « la reddition de compte peut être définie comme le mécanisme permettant au gouvernement de statuer sur l'atteinte de cibles et d'engagements établis par les établissements et les professionnels de la santé pour, ultimement, tenir pour responsable ceux qui échouent à les rencontrer » (Carrier et al., 2016, p. 769). On peut supposer que cette définition s'applique à tout organisme qui travaille en IP et qui reçoit un financement externe pour ses activités. La reddition de compte pose donc un enjeu de reconnaissance des pratiques, de leur légitimité et de leurs effets. La méthode privilégiée actuellement réfère à une logique quantitative, excluant la logique qualitative, laquelle renvoie notamment à l'expérience et au sens de l'intervention pour les personnes et les communautés concernées. Pourtant, « ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément » (Einstein).

Les échanges ont permis d'explorer la question suivante : comment rendre compte des effets non quantifiables – le sens – résultant d'une intervention complexe, multidimensionnelle, quotidienne, qui s'inscrit dans la durée, impliquant de nombreux partenaires communautaires et institutionnels, et ce, tout en ne dénaturant pas l'intervention? Selon la perspective des coorganisatrices de l'événement, l'IP s'inscrit pleinement dans un contexte de développement des communautés et, par conséquent, d'intersectorialité avec les autres acteurs sociaux présents sur le territoire.

En bref, la reddition de compte revêt une importance capitale et grandissante pour tout type d'organisation. À cela, s'ajoutent des enjeux de performance et d'efficience auxquels les intervenants et les gestionnaires doivent répondre. Il nous apparaît donc crucial de développer une perspective de gestion réceptive à une reddition de compte innovante, c'est-à-dire une reddition qui institue les effets tangibles et intangibles sur les personnes et les communautés au centre de ses préoccupations.

## NOTE AU LECTEUR

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position de l'École nationale d'administration publique.

L'ENAP autorise la reproduction, l'utilisation et la diffusion partielle ou intégrale de ce texte à condition que sa source soit citée, à savoir, le nom de l'auteur, l'École nationale d'administration publique, écrit au long, le titre du document ainsi que l'année de sa parution. Cette autorisation est accordée à des fins non commerciales, gratuitement, sans limite de temps et sans limite territoriale.

© École nationale d'administration publique (ENAP), 2021

QUÉBEC

+

MONTRÉAL

+

OUTAOUAIS

+

SAGUENAY

+

TROIS-RIVIÈRES

